



130 000 AVC par an et des dommages collatéraux importants

Rubrique : actualités - Date : jeudi 10 juin 2010

La France compte chaque année plus de 130 000 accidents vasculaires cérébraux (AVC), qui font 40 000 morts et laissent 30 000 patients lourdement handicapés ! Ces accidents, qui selon le Plan AVC du ministère de la Santé constituent l'une des principales causes de mortalité dans notre pays, sont également la première cause de handicap acquis de l'adulte.

Le sociologue Pierre Aiach, de l'INSERM, a conduit une enquête en 2005. Avec son équipe, il avait alors interrogé plus de 1 000 personnes : des patients bien-sûr mais aussi leurs proches (conjoint, enfants, parents, frères, surs&). Vie de couple bouleversée, perte d'autonomie et baisse des revenus& les dégâts collatéraux de l'AVC se sont avérés considérables [...]

[Lire la suite de l'article de Destination santé](#)